المركز الجهوي للإستثمار لجهة فاس مكناس
ⴰⵎⵎⴰⵙ ⴰⵏⵎⵏⴰⴹ ⵏ ⵓⵙⵖⵍⵍⴰ ⵏ ⵜⵎⵏⴰⴹⵜ ⵏ ⴼⴰⵙ ⵎⴽⵏⴰⵙ
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

CRIFM/DG/DR n° 115 /2026

Fès, Le 12 Octo 2026

Décision n° 115 /2026/DG/DR

Concours pour le recrutement d'un (1) « Infographiste » rattaché au Service Promotion Territoriale du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

- Vu le Dahir n°1-19-18 du Joumada II 1440 (13 février 2019) portant promulgation de la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu le Décret n°2-19-67 du 11 Chaâbane 1440 (17 Avril 2019) portant application de la loi 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu le Dahir n° 1-24-68 du 18 Joumada II 1446 (20 décembre 2024) portant promulgation de la loi n° 22-24, modifiant et complétant la loi n° 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et à la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 24-2012 du 6 Dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;
- Vu le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès le 14/10/2025 ;
- Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès le 14/10/2025 ;
- Vu la loi cadre du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès au titre de l'exercice 2026 ;
- Vu les nécessités de service.

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

Décide ce qui suit :

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès lance un concours de recrutement, au titre de l'année 2026, pour le recrutement d'un (1) « Infographiste » rattaché au Service Promotion Territoriale.

CHEF DU GOUVERNEMENT ★ RÉGION FÈS-MEKNÈS ★ CENTRE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT ★ MINISTÈRE DE L'INVESTISSEMENT, DE LA CONVERGENCE ET DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Article 02 : Missions

La mission de l'Infographiste est de concevoir et produire les supports graphiques et visuels du Centre Régional d'Investissement afin de renforcer la promotion du territoire, valoriser l'image institutionnelle du CRI et accompagner les actions de communication auprès des investisseurs et partenaires.

Article 03 : Responsabilités

Les responsabilités de l'Infographiste se déclinent comme suit :

- Concevoir des supports de communication institutionnelle (brochures, flyers, affiches, dossiers investisseurs) ;
- Réaliser des contenus graphiques pour les campagnes de promotion territoriale ;
- Produire des visuels pour les réseaux sociaux, site web et plateformes digitales du CRI ;
- Mettre en forme les documents de présentation liés à l'offre territoriale ;
- Veiller au respect de la charte graphique et de l'identité visuelle du CRI ;
- Participer à la préparation des supports pour les événements, forums et salons ;
- Assurer l'archivage et l'organisation des créations graphiques.

Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Statutaire ou Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès.

Article 05 : Conditions minimales du profil requis

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus ;
- Titulaire d'un diplôme de Bac+2 (DUT, BTS ou diplôme de Technicien spécialisé en Infographie, Communication visuelle / Multimédia) ;
- Ayant une expérience professionnelle probante, d'au moins (4) quatre ans, dans les domaines de la création graphique (Maîtrise des outils de création graphique), une expérience en environnement institutionnel est souhaitable ;
- Maîtrise des langues : Arabe et Français ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante ;
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

Article 06 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur du CRI de la Région Fès-Meknès ;
- Un Curriculum Vitae (CV) complet et récent ;
- Copie (s) des diplômes (équivalence exigée pour les diplômes délivrés par les établissements étrangers ou privés) ;
- Copie de la Carte d'Identité Nationale Electronique (recto-verso).
- Copie (s) des justificatifs de l'expérience requise :
    - Copies des attestations de travail pour les candidats du secteur public ;
    - Copies des attestations de travail et des attestations de CNSS pour les candidats du secteur privé.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés, au plus tard le 30 Octo 2026 à **16h30**, sur le portail www.emploi-public.ma.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.

Article 07 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI de la Région Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature, évaluer les épreuves écrites et mener les entretiens avec les candidats.

Article 08 : Publication

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs du concours seront publiés sur le portail www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès.

L'affichage des listes sur le portail www.emploi-public.ma fait foi de convocation.

Article 09 : Nomination

Les candidats sélectionnés pour le poste susmentionné seront nommés par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.

MOHAMED SABRI
DIRECTEUR DU CENTRE
RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT
DE LA RÉGION FÈS-MEKNÈS